AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C2028
FR0011476928-OP003-A01

10 novembre 2026

Résultat de l'offre publique d'achat visant les titres de la société.

FNAC DARTY

(Euronext Paris)

1. Euronext Paris a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat visant les actions et les obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles et existantes (« les **OCEANE**s») de la société FNAC DARTY (la « **Société** »), soit du 12 mai au 9 novembre 2026 inclus, la société EP FR HoldCo a.s[1] (l'« **Initiateur** ») a acquis 12 131 427 actions FNAC DARTY au prix unitaire de 35 euros[2] ainsi que 525 798 OCEANEs FNAC DARTY au prix unitaire de 81,16 euros.

2. Par conséquent, à la clôture de la période initiale l'offre publique d'achat, l'initiateur détient directement 12 131 427 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 40,87% du capital et des droits de vote théoriques de la Société[3], et, de concert avec la société VESA Equity Investment[4] (« le **Concert** »), 20 577 477 actions FNAC DARTY représentant autant de droits de vote, soit 69,33% du capital et des droits de vote théoriques de la Société[3], hors auto-détention.

 L'initiateur détient par ailleurs 525 798 OCEANEs FNAC DARTY.

3. La condition minimale requise en application de l'article 231-9, I du règlement général, à savoir la détention par l'initiateur, seul ou de concert, à l'issue de l'offre, d'un nombre d'actions représentant une fraction du capital ou des droits de vote de la société FNAC DARTY supérieure à 50%, est ainsi satisfaite.

 L'offre a donc une suite positive.

4. Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

5. Un avis distinct publié ce jour précise les dates et la durée de la réouverture de l'offre conformément aux dispositions de l'article 232-4 du règlement général.

[1] Société par actions de droit tchèque ultimement contrôlée par Monsieur Daniel Křetínský.

[2] Après le paiement le 5 juin 2026 d'un dividende au titre de l'exercice 2025 de 1 euro par action.

[3] Sur la base d'un capital composé de 29 682 146 actions représentant autant de droits de vote théoriques, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

[4] Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ultimement contrôlée par Monsieur Daniel Křetínský. Il est rappelé qu'aux termes de l'article L.233-3 II, 4° de code de commerce, sont présumées agir de concert les *« sociétés contrôlées par la même ou les mêmes personnes* ».